

22 octobre 2001

Comité central d'entreprise du 22 octobre 2001

Communiqué

Le Comité central d'entreprise s'est réuni le 22 octobre 2001 dans le cadre de la seconde et dernière phase de consultation relative au projet de réorganisation de la Fabrication des billets et d'évolution des activités de la Délégation de la Caisse générale et du Contrôle général sur les sites industriels de Chamalières et Vic-le-Comte sur la période 2001-2005.

Ce projet, qui conditionne l'avenir et la pérennité de la Fabrication des billets :

- se fixe pour objectif central de poursuivre l'amélioration de la productivité industrielle afin de se hisser au niveau des « bons imprimeurs publics » ;
- pose le principe du volontariat pour les départs ;
- s'engage dans un rajeunissement de la pyramide des âges et favorise le renforcement des compétences industrielles.

Dans ce cadre, les deux points inscrits à l'ordre du jour ont été traités :

- l'expert mandaté par les organisations syndicales a présenté son rapport sur le projet de réorganisation de la Fabrication des billets (2001-2005) ;
- le projet de réorganisation, y compris les mesures de gestion prévisionnelle des emplois, a été finalisé.

Après avoir entendu les membres du CCE, le gouvernement de la Banque a accepté d'apporter les modifications suivantes à son projet :

- la rémunération du mi-temps de longue durée est portée de 60 à 70 % ;
- la cible des effectifs de la Fabrication des billets au terme du projet est portée de 900 à 950;
- le nombre de suppressions d'emplois est réduit à due concurrence : 444 au lieu de 494 :
- le nombre de recrutements acceptés pour rajeunir la pyramide des âges des sites industriels est fixé à 75 : en conséquence, le nombre total de départs sur la période du projet est fixé à 519 et la durée du projet est étendue à tout ou partie de l'année 2006 pour atteindre cet objectif.